



Communiqué de presse ce 7 juin 2009

Suite à l'article paru dans votre journal ce samedi 6 juin, concernant le poids des cartables, nous souhaitons apporter les précisions suivantes à vos lecteurs :

En effet, depuis décembre dernier, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Côte d'Or (FCPE-21) a participé aux différentes réunions de travail initiées par le Conseil Général Tous les partenaires de l'Education Nationale présents aux réunions complétaient les propositions de la FCPE visant à réduire le poids excessif des cartables. Cette revendication de la FCPE est une question de santé publique ainsi qu'il a été déclaré par le Ministre de l'Education Nationale. Cette convention est finalisée mais elle ne nous satisfait pas complètement.

Nous remercions cependant le Conseil Général pour tout le travail effectué et surtout pour le financement des équipements tels que casiers et matériel informatique.

Nous sommes tout à fait conscients que cette dotation d'équipement des collèges du département représente un effort financier. Mais les établissements ont la libre disposition de cette dotation et nous ne connaissons pas l'état des lieux des équipements par collège. Il faut vérifier le taux d'équipement informatique, c'est-à-dire, ordinateurs, vidéo-projecteurs, tableaux numériques ainsi que le rapport entre le nombre de postes informatiques et le nombre d'élèves. Nous avons noté que l'ère du numérique est en route pour le Conseil Général de Côte d'Or. Il faut veiller à l'égalité de traitement sur tout le territoire et s'assurer que tous les élèves ont accès aux mêmes moyens avec la même qualité.

Concernant les livres, le Conseil Général de Côte d'Or propose l'utilisation d'une version numérique en classe et d'une version papier à la maison. Pourquoi pas ? Mais **dans quel délai** tous les collèges de Côte d'Or disposeront-ils d'un équipement disponible pour toutes les classes ? et sur toute la journée ? Cela n'est pas précisé dans le texte de la convention. Nous, parents FCPE, veillerons à ce que le remplacement des livres ne se fasse que pour l'obtention de leur version numérisée.

Concernant la partie "Education Nationale" de ladite convention, il devrait être rappelé que l'accompagnement des enseignants dans leur **formation informatique** doit être une priorité. Ils doivent bénéficier d'animations régulières provenant du Centre de Documentation Pédagogique ainsi que d'échanges pluridisciplinaires afin de s'approprier les pratiques numériques.

Compte tenu des délais de mise en place du numérique pour tous et aussi à la maison, pour chaque collégien, nous regrettons que le Conseil Général de Côte d'Or n'ait pas retenu le **double jeu de manuels**. Cette solution a été décriée comme étant coûteuse. A ce jour, elle se révèle pourtant la plus efficace ! Les livres représentent 35 % du poids d'un cartable moyen de 8 kg (cf notre enquête "pesage des cartables" effectuée en mars 2007 et publiée dans le BIEN PUBLIC) Même en enlevant les livres, nous sommes encore loin des 10 % du poids de l'élève recommandé par L'Education Nationale !

Les parents s'engagent avec les enseignants à contrôler les cartables afin de vérifier ce qui est transporté et faire diminuer le poids des fournitures scolaires.

Lors de la signature de la convention entre le Conseil Général, l'Education Nationale et les fédérations de parents d'élèves, nous demanderons qu'un **échancier précis** soit donné (30% à 50 % de diminution du poids du cartable dans 2 ans) afin que l'engagement de chacun soit réel.

Le temps presse, les livres sont toujours transportés et nos enfants ont mal au dos !

Il appartient au Conseil Général de Côte d'Or de vérifier, d'encourager l'équité sociale et de protéger la santé de tous les collégiens. La FCPE-21 restera vigilante et effectuera de nouvelles pesées !